

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESNAY

Séance du 23 Juillet 2015

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3 (Michel ETIEVANT, Séverine VIE et Stéphanie LEPELTIER)

Secrétaire de séance : Hélène DIETRICH

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 03 Juin 2015, approuvé à l'unanimité.

1. Renégociation des prêts

Le conseil accepte à l'unanimité la renégociation des cinq prêts en cours à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Les taux de chacun des cinq prêts sont revus à la baisse. Ceci nous permet de voir nos échéances trimestrielles diminuer.

2. Décisions modificatives

Afin de permettre le règlement de la facture liée aux travaux Rue des Nouvelles dans la part budget eau, le conseil municipal décide les versements suivants :

Budget eau :

Investissement : Dépenses : compte 2315 -14 000€ ; compte 2158 +20 000€

Recettes : Chapitre 021 +6 000€

Fonctionnement : compte 747 + 6 000€

Budget commune :

Dépenses : compte 022 - 6 000€ ; compte 657364 + 6 000€

3. Logements communaux

Lecture du courrier de Madame Videbien donnant son préavis pour son départ du logement communal type F3 fin Septembre 2015. Le logement sera libre à cette date, vous pouvez adresser vos demandes par courrier à la mairie.

4. Questions diverses

→ Lecture du courrier du conseil départemental : devant l'hostilité de la majeure partie des communes du département qui voulait déclassifier certaines routes départementales pour les laisser à la charge des communes, le conseil départemental a opté pour la clôture définitive de ce dossier.

→ Lecture du courrier de l'AMF (Association des Maires de France) : le conseil accepte (7 pour 2 contre et 3 abstentions) de signer et envoyer la mention proposée par l'AMF. Cette dernière a pour objectif d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

→ Lecture du courrier de Madame CHAZERAND nous demandant d'arrêter la sonnerie du clocher. Nous lui indiquons envisager son arrêt entre 23h et 06h et nous rapprocher du technicien qui gère l'horloge pour savoir si cela est possible tant sur le plan technique et financier, le conseil souhaite que cette opération se fasse sans conséquence sur le budget de la commune.

→ Lecture du courrier de la Banque Alimentaire : le conseil décide d'accorder une subvention pour la somme de 85 euros.

Fin de séance

RAPPELS :

- Nous vous informons que les factures concernant la consommation d'eau seront réceptionnées, cette année, en une seule fois. Il n'y aura donc pas d'acompte.

- La mairie sera fermée du 10 au 15 août 2015. En cas d'urgence contacter le maire ou ses adjoints (leurs numéros sont affichés à la mairie)